

Procès-verbal et Compte-rendu
Conseil Communautaire du 15 décembre 2015

Présents : RANNARD Paul, CHATENOUD Jean-Luc, FOURNET Marie-Claude, CHAUMONTET Louis, LAGRIFFOUL Jean-Marc, SAJOUS Annick, GUILLET Anne-Laure, TARAGON Sylvie, CUTELLE Marthe, CLERC Didier, MUTTINELLI Gérard, GODARD Jean-Claude, MAGNIN Jean-Louis, REY Dominique, MACHARD Jean-Yves, GOUTAZ Mickaël.

Excusés : JACQUESON Philippe (pouvoir à S.TARAGON), ROLLIER Alain (pouvoir à MC. FOURNET), SOGNO Jean (pouvoir à JL. MAGNIN), LAMBERT Alain (pouvoir à D. REY), DUCLOSSON Daniel.

Secrétaire de séance : Jean-Yves MACHARD

Date de convocation : 08/12/2015

Nombre de conseillers en exercice : 21 - Présents : 16 - Votants : 20

Heure d'ouverture de séance : 19h40

Heure de clôture de séance : 23h45

ORDRE DU JOUR :

- Adoption du compte-rendu du 24.11.2015
- Compte-rendu des décisions prises
- **SYANE** : Présentation du dossier de la fibre optique
Désignation d'un délégué pour la commission consultative paritaire entre le Syane et les EPCI adhérents
- **Commission Economie** : compte-rendu de la dernière commission
- **Maison de vie** : information suite dossier DETR et compte-rendu des derniers contacts
- **PLUI** : suivi des dossiers en cours
- **Commission environnement** :
Dossier de valorisation des ENS avec le Conseil Départemental
Smecru : compte-rendu visite du 03/12 – zone humide
- **Budget** : modifications budgétaires
- Informations et Questions Diverses.



Mme CUTELLE ouvre la séance en excusant Mrs RANNARD et MAGNIN retenus par une autre rencontre mais qui rejoindront la séance dès que possible.

I – ADOPTION DU COMPTE-RENDU du 24/11/15

Le conseil adopte le document tel que transmis

II – COMMUNICATION DES DECISIONS

N°24/2015 en date du 4/12/15 maîtrise d'œuvre réhabilitation du bâtiment de l'entrée de zone de loisirs

Délégation au président

Le cabinet INGENIUS Sarl d'architecture représentée par Mr Denis HUDRY

263 route de la Fuitière 74270 MINZIER

Est retenu pour la réalisation des missions définies lors de la consultation et hors OPC (résultat de la négociation) pour un **montant forfaitaire de 33 700.00 € HT.**

N° 25/15 en date du 09/12/15 Décision modificative N°3 sur l'exercice 2015 – budget principal

Délégation aux membres du bureau

Il est rappelé que l'Etat prélève aux collectivités une somme au titre de la contribution pour le redressement des finances publiques. Pour 2015, la somme s'élève à 30 496 €. De même une somme de 470.00 € doit être remboursée au titre de 2014, concernant une partie de l'exonération du dégrèvement calculé au titre de la cotisation foncière des entreprises 2013.

| Intitulé du compte | Dépense de fonctionnement | Recette de fonctionnement |
|---|---------------------------|---------------------------|
| Chapitre 73 | | |
| <i>Cpte 7398</i> redressement des finances publiques | 30 496.00 | |
| <i>Cpte 739118</i> prélèvement au titre du dégrèvement des auto-entrepreneurs | 470.00 | |
| Chapitre 74 | | |
| <i>Cpte 748313</i> dotation compensation réforme TP | | 30 496.00 |
| <i>Cpte 748314</i> Dotation spécifique TP | | 470.00 |
| TOTAL | 30 966.00 | 30 966.00 |

N° 26/15 en date du 9/12/15 Décision modificative N°1 sur l'exercice 2015 – budget Maison de Vie

Délégation aux membres du bureau

Les services de la trésorerie ont noté un déséquilibre sur le chapitre 041 suite à une erreur matérielle de saisie ce qui a influencé le compte 1311 (recettes d'investissement). Une somme de 46 349.00 € provenait d'un reste à réaliser 2014 sur une subvention d'investissement. Or celle-ci a été imputée à tort au chapitre 041 (compte 1311/041) au lieu du chapitre 13 (compte 1311). Il convient donc de rectifier cette erreur matérielle.

| Intitulé du compte – dépenses d'investissement | diminution | augmentation |
|--|------------------|------------------|
| Chapitre 041 Article 1311 subvention | 46 349.00 | |
| Chapitre 13 Article 1311 subvention | | 46 349.00 |
| TOTAL | 46 349.00 | 46 349.00 |

N° 27/15 en date du 9/12/15 Décision modificative N°3 sur l'exercice 2015 – Zone de loisirs

Délégation aux membres du bureau

Les services de la trésorerie ont constaté que les amortissements de travaux prévus au chapitre 042/6811 en fonctionnement s'élèvent à 9 231.00 € alors qu'en investissement -chapitre 040/28 - il sont prévus pour 9 230.14 soit une différence de 0.86 €.

Il faut régulariser ce point afin de mettre en concordance ces comptes :

| Intitulé du compte section de fonctionnement | Diminution | augmentation |
|--|-------------|--------------|
| Chapitre 042 <i>Cpte 6811</i> Amortissement de travaux | 0.86 | |
| Chapitre 012 <i>Cpte 6413</i> rémunération des non titulaire | | 0.86 |
| TOTAL | 0.86 | 0.86 |

N° 28/15 en date du 9/12/15 Décision modificative N°1 sur l'exercice 2015 – Assainissement

Délégation aux membres du bureau

Suite à un arrêt maladie, le calcul des amortissements n'avait pas été fait lors du budget primitif.

Une somme estimative avait été inscrite. Le calcul est maintenant terminé mais les crédits prévus sont insuffisants.

| Intitulé du compte section de fonctionnement | Recettes | Dépenses |
|---|------------------|------------------|
| Chapitre 042 dépenses fonctionnement <i>Cpte 68111</i> Amortissement de travaux | | 5 551.45 |
| Chapitre 040 recettes investissement <i>Cpte 28/040</i> Amortissement travaux | 5 551.45 | |
| Chapitre 040 dépenses investissement <i>Cpte 1391/040</i> Amortissement subventions | | 5 716.94 |
| Chapitre 77 recettes fonctionnement <i>Compte 777</i> Amortissement subventions | 5 716.94 | |
| TOTAL | 11 268.39 | 11 268.39 |

Il est précisé que d'autres décisions seront prochainement passées en bureau afin de prendre en compte les amortissements de la maison de vie pour la même raison (information lors du prochain conseil).

III – SYANE

A. Mme CUTELLE accueille Mrs BAUD, GRASSET Joël, vice-président, SCOTTON Jean-Pierre, directeur du SYANE et Olivier SOULAS, chef de projet. Mrs RANNARD et MAGNIN rejoignent la séance.

Les représentants du Syane rappelle que leur intervention porte sur l'avancement du projet, validé par le conseil, concernant la desserte par la fibre optique.

Des explications techniques sont données sur le dossier global de la Haute-Savoie puis sur le secteur de la Semine.

Ce programme d'un montant de 131 500 000 € HT connaît un certain retard.

Toutefois et après explications et questionnements, les entreprises du secteur pourront bénéficier de ce nouveau service dès la fin 2017 et à partir de 2019 l'accès aux logements (raccordement des particuliers) devrait être opérationnel.

De nombreuses questions sont soulevées lors de cet échange intéressant. Le Président remercie les représentants du Syane pour les éclaircissements fournis.

La séance, levée pour environ une demi-heure, reprend.

B. Désignation d'un délégué à la commission consultative paritaire

A la demande du Syane, le conseil élit M. Alain LAMBERT pour siéger en qualité de titulaire au sein de la commission consultative du Syane, lien d'échanges, de partage d'expérience et de réflexion sur des sujets communs entre EPCI et SYANE.

IV – COMMISSION ECONOMIE

M. LAGRIFFOUL Jean-Marc donne le compte-rendu de la commission du 30/11/15 dernier.

Avant d'accueillir les acteurs de la ZAC, la commission a abordé un certain nombre de points.

ZAC I et ZAC II

- Fragilisation de la structure du rond point d'accès aux ZAC I et ZAC II.
- Plantation de cerisiers du Japon sur les plates-bandes de la rue du Vuache (réalisé le 09/12/15)
- Projet de pose d'un tapis d'enrobé sur la rue du Vuache (consultation en cours)
- Réalisation en cours de la future station d'essence (totem).

ZAC III

- Le dossier se poursuit avec l'assistance à maîtrise d'ouvrage par TERACTEM
- Le portage foncier assuré par l'E.P.F permet d'afficher la signature du compromis de vente de terrain ou promesse de vente pour environ 99 000 m².

La participation ensuite des acteurs de la ZAC a permis de :

- Réaffirmer l'implantation de la société EXCOFFIER qui doit tout prochainement déposer son dossier d'autorisation d'installation (procédure longue et difficile) et envisage une ouverture du site fin 2015.
- Souligne des besoins en matière de terrain (stockage sur ZAC III devenant urgent).

Le Président remercie M. LAGRIFFOUL pour cette présentation et confirme l'intérêt de cette rencontre riche en échanges.

V – MAISON DE VIE

Le Président donne un certain nombre d'informations.

Maison de Vie 2

Le dossier de financement (DETR) a été déposé. Le chiffrage porte non pas sur un rez-de-chaussée brut comme prévu initialement mais sur un rez-de-chaussée aménagé. Aussi, cela modifie l'estimatif de 752 665 € HT à 1 573 995 € HT.

La différence s'explique notamment par des structures spécifiques du point de vue acoustique notamment. Par ailleurs, des demandes de financement ont été faites auprès du Conseil Départemental et de la réserve parlementaire.

Le 10/12/15, une visite du centre de l'œil existant à Oyonnax a permis de bien saisir les besoins qui ont été pris en compte dans le dossier définitif.

Un rendez-vous doit être prochainement pris par la sage-femme et l'architecte dans le cadre de son implantation dans les nouveaux locaux.

Une réunion de la commission est fixée au 06/01/16 à 18h pour présenter les vœux aux résidents de la maison de vie 1 et personnels de la crèche et pour faire un point sur le nouveau dossier « maison de vie 2 ».

Maison de Vie 1

Une réunion est prévue le 21/12 à 18h pour aborder le bilan de cette année écoulée au multi-accueil et fixer les périodes de fermeture sur 2016.

VI – URBANISME

M. CARRÉ fait un point sur les dossiers en cours.

Modification n°2 du PLU de Chêne-en-Semine

Le dossier est finalisé. L'enquête publique se déroulera du 21/12/2015 au 25/01/2016 puis le Conseil communautaire sera appelé à délibérer pour approuver le projet de modification n°2 portant principalement sur l'intégration du projet Maison de Vie 2 dont le permis de construire a été déposé et sera instruit en tenant compte de cette modification.

Révision de la Carte communale de Chessenaz

Les personnes publiques associées ont reçu la notification du projet de révision fin novembre 2015.

L'enquête publique pourrait se dérouler courant février-mars 2016. Le commissaire enquêteur a déjà été désigné par le Tribunal Administratif de Grenoble.

Modification simplifiée n°1 du PLU d'Eloise

La réunion avec la commission urbanisme de la commune, animée par Mme PELLETAN du bureau d'études Espaces et Mutations, a eu lieu le 25/11/2015. Suite à cette réunion, le projet de modification simplifiée est en cours de rédaction.

Comme il s'agit d'une modification simplifiée, il n'y a pas d'enquête publique. Le conseil communautaire a néanmoins délibéré afin de fixer les modalités de mise à

disposition du public de ce dossier qui ne porte que sur des modifications réglementaires.

Modification n°3 du POS de Clarafond-Arcine

La commune a validé les différents axes de ce dossier. La Communauté de Communes a fait établir un devis et propose que le bureau « Espaces et Mutations » soit retenu pour établir le dossier (2 800 € HT). Le conseil valide ce devis et engage la modification n°3 du POS de Clarafond-Arcine.

Élaboration du PLU intercommunal de la Semine valant PLH

Ce dossier avance bien. Le 16/11/2015, s'est déroulée la réunion de lancement. Dans le cadre du diagnostic, une rencontre par commune entre le maire, les adjoints, le bureau d'étude (Mme PELLETAN) et le chargé de mission (M. CARRÉ), sera organisée. La phase de diagnostic devrait s'achever en juin 2016. Un registre de concertation est disponible à la Communauté de Communes et dans les sept mairies pour recueillir les questions et les observations des habitants.

VII – ENVIRONNEMENT

M. CHAUMONTET présente les deux dossiers à débattre.

Espaces Naturels Sensibles

Comme chaque année, le Conseil Départemental propose de financer une journée de sensibilisation et de valorisation. Après étude par ASTERS, il serait judicieux de présenter les dossiers concernant les sites « Pelouses sèches de Tirecul » à St Germain sur Rhône et « Friche à molinie du Crêt Pollet » à Chessenaz. Ces actions d'un montant de 1 620 € chacune pourraient se dérouler respectivement les 14 mai 2016 et 7 mai 2016.

Le conseil donne un avis favorable à ces journées de sensibilisation pour lesquelles il œuvre depuis 2013.

SMECRU

Suite au conseil du 27/10/15, une visite a eu lieu le 03/12/15 sur les sites présentés à savoir « La Taillaz », « les Mouilles Sud » sur Chessenaz et « Champ de la Grange » sur Clarafond-Arcine.

Le conseil réitère son avis de principe de lancer ces dossiers qui devront faire l'objet d'un diagnostic avec établissement de notices de gestion puis l'obtention d'un financement. Dossier à financer et réaliser à compter de 2017.

VIII – DECISIONS MODIFICATIVES

Il y a lieu de prendre deux délibérations afin de résoudre des problèmes d'erreurs administratives commises :

- Sur la délibération d'adoption du budget primitif de l'assainissement : il faut bien lire en section d'investissement – Dépenses 907 574.00 € et non 903 875.69 €
- Sur le budget primitif Maison de Vie : ce budget est en déséquilibre de 0.10 € suite à un arrondi. Il faut donc rectifier ce déséquilibre et rajouter 0.10 € au compte 2138.

IX – ASSAINISSEMENT

Redevance modernisation des réseaux

L'Agence de l'Eau a notifié la hausse pour 2016 de cette redevance qui est portée de 0.155 à 0.160 € le m3 d'eau. Le conseil prend acte de cette modification.

SMDEA

Notification a été reçue permettant de consulter les entreprises et démarrer les travaux avant décision de financement pour les dossiers de Clarafond-Arcine (661 000 € HT) et la station de Vanzy/Chessenaz (1 796 700 € HT).

X – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Maison de Vie 2 : l'affouage sera attribué samedi 19/12 à 10h à la Communauté de Communes.

Les vœux des mairies auront lieu

- 28/12 à 19h Saint-Germain/Rhône
- 08/01 à 19h Franclens
- 09/01 à 18h Eloise
- 09/01 à 20h Chêne en Semine
- 16/01 à 11h Clarafond-Arcine

Communication

M. MACHARD indique que la réunion publique annuelle aura lieu le jeudi 18 février 2016 à 19h à Eloise.

Un bulletin « Semine Infos » paraîtra fin janvier afin d'annoncer cette rencontre. Il indiquera en outre les manifestations 2016 du plateau de la Semine.

La commission s'est réunie le 14/12/15 afin de poursuivre les réflexions sur les différents dossiers en cours (site internet, rond-point...) mais peu de participants.

Enfin, M. MACHARD informe qu'un projet liant la route des cerisiers à la création d'un parcours à vélo est en phase de réflexion.

Zone de loisirs

M. MAGNIN indique que :

- le permis de construire concernant le bâtiment de l'entrée de zone a été déposé ce 14/12/15
- l'assemblée générale du tennis a eu lieu avec création d'un club intercommunal composé des membres des 3 clubs existants jusqu'à maintenant
- la prochaine réunion de la commission aura lieu le 17/12 à 19h.

Divers

Le dossier concernant la mise en concurrence pour l'enlèvement, le transport et/ou le traitement des déchets issus de la déchetterie devrait être mis en ligne d'ici ce 20/12 pour une ouverture le 25/01/16.

Rappel : les commissions sont invitées à réfléchir aux dépenses 2016 (devis à demander).

Le secrétaire de séance,
Jean-Yves MACHARD



